



La Ville de Saint-Colomban signifie son opposition à l'implantation d'une tour de communication sur un terrain de la montée de l'Église

Saint-Colomban, le 17 mars 2014 – Lors de la dernière séance du Conseil municipal, qui se tenait le 11 mars 2014, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban a signifié son opposition à ce qu'une tour de communication appartenant à la compagnie Telus soit implantée sur un terrain de la montée de l'Église. Le Conseil a, par le fait même, invité Telus à refaire une proposition pour un nouvel emplacement. De plus, la résolution contenant la décision du Conseil a été envoyée à Industrie Canada afin de les informer de la position de la Ville dans ce dossier.

Une décision contestée

Bien que l'implantation de sites de télécommunications sans fil soit de juridiction fédérale, les fournisseurs de services sans-fil sont tenus de consulter la municipalité et la population visée avant d'entamer le processus d'installation. Ainsi, dès que la municipalité en a été informée, le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville, où plusieurs conseillers siègent, s'est alors réuni pour étudier ce dossier. Le CCU a recommandé au Conseil municipal de reporter la demande de Telus et de demander à l'entreprise de soumettre un sondage réalisé auprès de la population de ce secteur afin de connaître leur opinion relativement à ce projet. Telus a choisi de ne pas considérer cette demande et de procéder plutôt par consultation publique.

Devant ce refus, le Conseil municipal n'a pu obtenir l'avis des citoyens et a donc pris position lors du conseil municipal du 11 mars en signifiant son opposition à ce projet. Le Conseil désapprouve l'emplacement choisi qui est situé dans une zone résidentielle. De plus, il s'est montré très préoccupé relativement à la pollution visuelle qu'une telle tour engendrerait. En effet, selon la proposition de Telus, la tour de communication serait installée dans la montée qui mène de Saint-Canut à Saint-Colomban et aurait une hauteur de 55 mètres, soit l'équivalent d'un édifice de 17 étages. Le Conseil municipal demande donc à Industrie Canada de prendre en considération l'opposition des riverains de l'emplacement projeté par Télus et la position de la Ville de Saint-Colomban.

Pour plus d'information sur la Ville de Saint-Colomban, consultez le :
www.st-colomban.qc.ca et www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban

Quelques mots sur la Ville de Saint-Colomban

Ville de plus de 14 000 habitants, Saint-Colomban a été fondé vers les années 1820 par des colons irlandais. Depuis 2010, la municipalité a obtenu son statut de ville. Elle est située à 50 minutes au nord de Montréal, près des autoroutes 50 et 15 de même qu'à proximité des routes 158 et 117. Faisant partie de la MRC de la Rivière-du-Nord, la municipalité s'étend sur une superficie de 95 km carrés. Saint-Colomban est un endroit en pleine nature, avec ses grands espaces et sa forêt, laquelle occupe plus de 85 % de la superficie totale du territoire. Plusieurs lacs s'y trouvent de même que les rivières Bonniebrook, Bellefeuille ainsi que la rivière du Nord. C'est avec une préoccupation de respect de la nature et de l'environnement que *La nature habitée* est devenu le slogan de la municipalité.